

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 27 octobre 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 28

**Délibération n° BC-2023-145**

Objet de la délibération : **AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
RISINGSUD - ADHESION POUR L'EXERCICE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt sept octobre, à 08h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 octobre 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

**Absents ayant donné procuration :**

GIULIANO Jérémy donne procuration à FELIX Jean-Claude, VERAN Jean-Pierre donne procuration à FABRE Gérard, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, AUDIBERT Eric donne procuration à LOUDES Serge, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, TONARELLI Patrice donne procuration à CONSTANS Jean-Michel.

**Absent** : GUEIT Laurent.

**Secrétaire de Séance** : Ollivier ARTUPHEL

Monsieur Didier BREMOND expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment la mise en œuvre par la Région du document stratégique intitulé Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n°2019-251 du 2 décembre 2019 relative à la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération Provence Verte dans le cadre du SRDEII ;

**VU** la délibération n° 2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'Agglomération au Bureau Communautaire ;

**CONSIDERANT** que le SRDEII définit les orientations en matière d'attractivité du territoire régional et de développement de l'économie solidaire. La Région est seule compétente pour définir les aides et les régimes d'aides générales (subventions, prêts, avances remboursables, etc.) en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques ou des entreprises en difficulté et anime les pôles de compétitivité ;

**CONSIDERANT** que RisingSUD est l'agence de développement économique de la Région Provence Alpes Côte d'Azur créée en 2014 à l'initiative de la Région, l'Etat, la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale et de la Banque des Territoires ;

**CONSIDERANT** que RisingSUD a pour objectif de créer des opportunités pour renforcer l'économie régionale en travaillant sur les 3 missions principales :

- L'accompagnement des entreprises dans leur développement ;
- Le soutien des territoires régionaux dans leurs projets de développement grâce à une offre d'ingénierie sur mesure ;
- D'attirer en région Sud des entreprises et des investisseurs étrangers en menant des actions d'influence et de prospection ;

**CONSIDERANT** que la Communauté d'Agglomération a fait du développement économique l'une de ses priorités et investit afin d'équiper et de rendre attractives ses zones d'activités ;

**CONSIDERANT** que la Provence Verte se place ainsi parmi les territoires les plus dynamiques de la région ;

**CONSIDERANT** l'intégration de l'Agglomération Provence Verte à la gouvernance de RisingSUD depuis 2021 lui permet de bénéficier des actions menées par cette agence de développement économique ;

**CONSIDERANT** que l'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle dont le montant prévisionnel est de 3 000 € ;

**Il est demandé au Bureau Communautaire :**

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Provence Verte à l'agence de développement économique de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur, sise 81-83 Boulevard de Dunkerque, CS 30394, 13210 MARSEILLE Cedex 02.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte ou document afférents à l'exécution de la présente délibération.
- **DE DIRE** que la dépense correspondante est prévue au budget principal 2023 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le*

Fait et délibéré à Brignoles, le 27 octobre  
2023

Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND